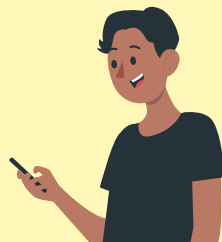


INSCRIPTIONS

POUR M'INSCRIRE OU M'ABONNER, QUELLES DÉMARCHES FAIRE ?



- 1 Je vérifie que je suis ayant droit dans la liste accessible sur le site de la ville (www.ville-manosque.fr)
- 2 Je rassemble les justificatifs précisés sur la liste des ayants droit :
 - photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture électricité, téléphone...)
 - carte grise du véhicule
 - extrait Kbis pour les commerçants
 - etc
- 3 Je réalise ma pré-inscription ou ma pré-demande d'abonnement par mail (gdp@ville-manosque.fr) ou directement à l'accueil du service Gestion du Domaine Public

Service Gestion du Domaine Public (GDP)
6 Rue A. Defarge 04100 Manosque
Tél. 04 92 70 34 40
gdp@ville-manosque.fr

Ouvert du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h



©Conception Service communication 2023 - Ne pas jeter sur la voie publique

 MANOSQUE



SEMI PIÉTONISATION DU CENTRE HISTORIQUE

À partir du 1^{er} novembre 2023, Manosque expérimente la semi-piétonisation du cœur de ville. Les bornes rétractables, déjà installées à l'entrée du centre historique, vont désormais être relevées 7j/7, 24h/24.

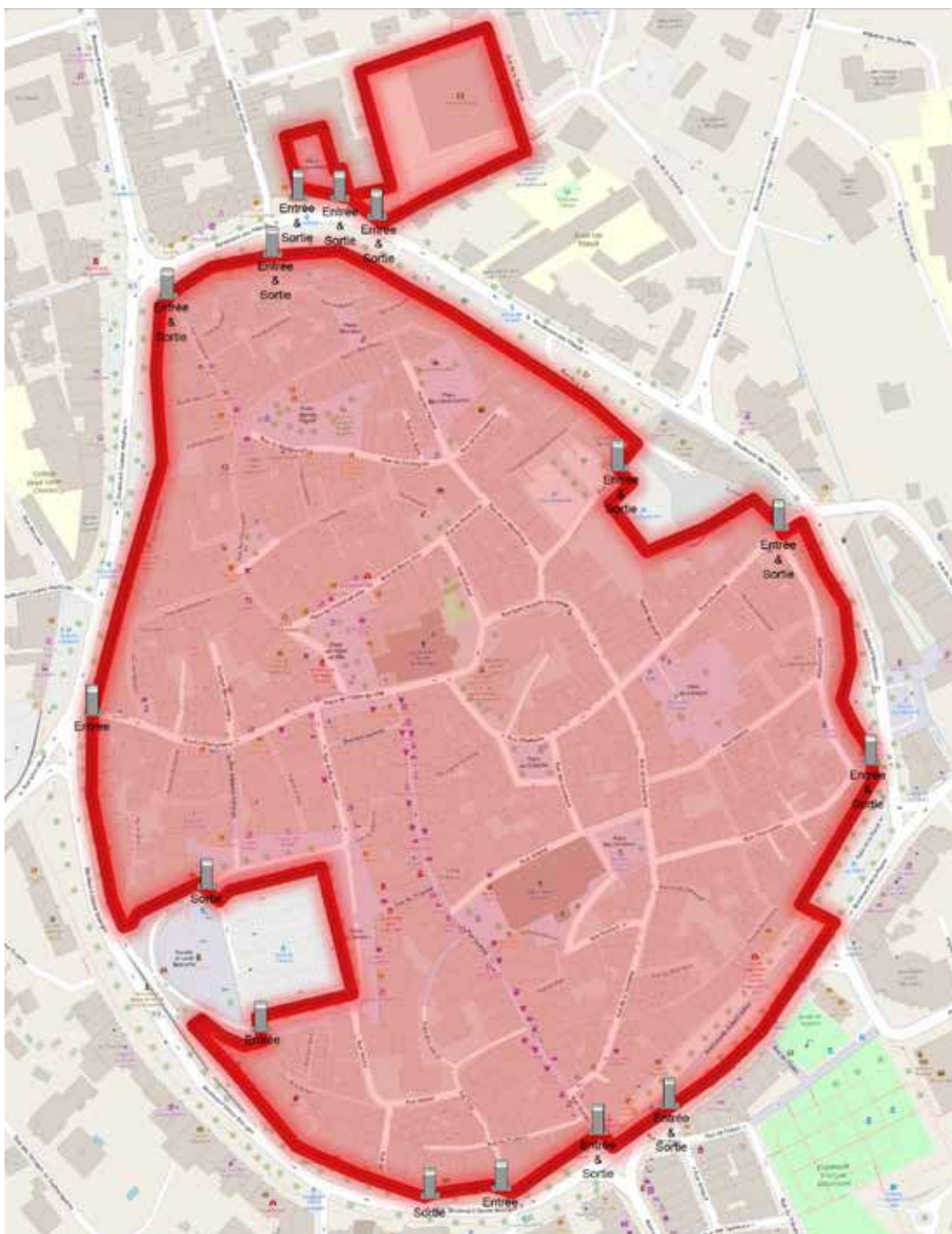


Dans les rues étroites et sur-sollicitées du centre historique, la volonté n'est pas d'éliminer la voiture, mais d'en limiter le passage aux nécessités des ayants droit (habitants, commerçants, artisans, livreurs, services d'urgence...).

Seuls les véhicules autorisés peuvent y pénétrer. Il s'agit de réduire la place de la voiture à sa seule nécessité. L'objectif est de mieux partager ce secteur afin de faciliter la déambulation, de faire ses achats et d'y vivre en toute sérénité.



ACCÈS AU COEUR DE VILLE



JE SUIS...	HEURES D'ACCÈS	MOYEN D'ACCÈS	TEMPS DE PRÉSENCE	STATIONNEMENT
Résidents ou commerçants AVEC parking privé ou garage	24h/24	Lecteur automatique de plaque d'immatriculation Inscription gratuite, obligatoire	Durée illimitée	Hors voirie, uniquement sur ma place privée
Résidents ou commerçants SANS parking privé ou garage	24h/24	Accès en appuyant sur le bouton de la borne	Durée limitée à 1 heure	Arrêt autorisé sur voirie uniquement pour des opérations de chargement et de déchargement du véhicule Coffre ouvert et/ou conducteur à proximité du véhicule
Résidents ou commerçants à mobilité réduite SANS parking privé ou garage	24h/24	Lecteur automatique de plaque d'immatriculation Inscription gratuite, obligatoire	Durée illimitée	Exclusivement sur les places matérialisées Pose du macaron ou carte PMR derrière le pare-brise
Intervenant médical et paramédical	24h/24	Lecteur automatique de plaque d'immatriculation Inscription gratuite, obligatoire	Le temps nécessaire aux soins	Exclusivement sur les places matérialisées Pose de caducée ou carte professionnelle derrière le pare-brise
Livreur	Du lundi au samedi de 6h à 11h (dernière sortie à 12h)	Accès en appuyant sur le bouton de la borne	Durée limitée à 1 heure	Arrêt autorisé sur voirie uniquement pour des opérations de livraison



POUR UN ACCÈS ILLIMITÉ, OPTEZ POUR UN ABONNEMENT ANNUEL !

Un abonnement à l'année permet aux ayants droit de stationner sur l'ensemble des places matérialisées du périmètre réglementé.
Le tarif est fixé annuellement par délibération du conseil municipal.